

SYNDICAT MIXTE DU
BASSIN VERSANT DE
LA BIÈVRE



2025 RAPPORT D'ACTIVITÉ

Présenté au comité syndical et à la
Commission Locale de l'Eau
le 20 février 2026



écembr

©SMBVB

CONTRAT DE TERRITOIRE
2026-2030
BIÈVRE

Communiquer,
sensibiliser

Meilleures
pratiques et
umid

EAU CLIMAT TRAM VERTÉ



©SMBVB



©SMBVB

SOMMAIRE

I -	Introduction	3
II -	Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre	5
II.1 -	Périmètre d'action.....	5
II.2 -	Composition du comité syndical	5
II.3 -	Bilan financier	6
II.4 -	Effectif du SMBVB.....	8
II.5 -	Réunions des bureaux et comités syndicaux	8
II.6 -	Refonte du site internet du SMBVB.....	10
III -	La Commission Locale de l'Eau (CLE).....	12
III.1 -	Composition de la CLE	12
III.2 -	Modification des règles de fonctionnement.....	12
III.3 -	Réunions des bureaux et CLE	12
IV -	Travaux de la Commission Locale de l'Eau.....	15
IV.1 -	Groupe pollution.....	15
IV.2 -	Etude de reconquête des zones humides artificialisées	16
IV.3 -	Etude du potentiel de déconnexion des eaux pluviales.....	16
IV.4 -	Festival du Printemps de la Bièvre.....	17
IV.5 -	Marche de la Bièvre et relai des élus.....	18
IV.6 -	Visite des ouvrages de la Bièvre.....	20
IV.7 -	Commission Ruissellement (partiteur du Ru de Rungis)	20
IV.8 -	Elaboration d'une Charte des droits de la Bièvre	21
IV.9 -	Dossiers Loi sur l'Eau analysés par la Commission d'avis	21
V -	Contrat Bièvre « Eau, Climat et TVB »	25
V.1 -	Contrat de territoire Bièvre « Eau, Climat, Trame Verte et Bleue » 2026-2030	25
V.2 -	Cérémonie de signature du Contrat de territoire Bièvre « Eau, Climat, Trame Verte et Bleue » 2026-2030.....	26
V.3 -	Gestion de la ressource en eau des exploitations agricoles du plateau de Saclay.....	27
V.4 -	Projets de réouverture de la Bièvre.....	27
VI -	Gestion à la source des eaux pluviales	31
VI.1 -	Visites de sites	32
VI.2 -	Formations - sensibilisation.....	33
VI.3 -	Projet de déconnexion des eaux pluviales du moulin de la Bièvre à L'Hay-les-Roses...	35
VII -	Analyse de l'articulation entre les documents d'urbanismes, le SAGE	36
VII.1 -	Analyse de la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE	36
VII.2 -	Analyse de l'application des documents d'urbanisme dans les projets.....	38
VII -	Relations partenariales, participation aux comités techniques et comités de pilotage.....	38

I - Introduction

Les principales missions du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre (SMBVB) consistent à animer et coordonner un réseau d'acteurs pour l'atteinte des objectifs du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Bièvre et participer activement à sa mise en œuvre à travers notamment l'élaboration et le suivi du Contrat Bièvre « Eau, Climat et TVB ».

Le SMBVB assure l'animation, le suivi technique, administratif et financier de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et du Contrat Bièvre « Eau, Climat et TBV ». Il met à disposition des acteurs sa cellule d'animation et prend en charge la préparation, l'organisation et le suivi des séances de travail de la CLE, de son bureau, des Commissions Thématiques, ainsi que des comités techniques et des comités de pilotage du contrat. Il assure également la maîtrise d'ouvrage des études, analyses et toutes actions de communication décidées et lancées par la CLE qui sont nécessaires à la mise en œuvre du SAGE et du Contrat Bièvre.

L'année 2025 a été marquée par la **signature du Contrat Bièvre 2026-2030** le 5 décembre qui constitue, après une année de transition inter Contrat, le début d'un nouveau cycle de 5 ans de mise en œuvre d'une 50taine d'actions portées par 24 signataires pour un montant de 68 millions d'euros consacrés à l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques de la Bièvre et de ses affluents. 2025 a ainsi été consacrée au bilan du Contrat Bièvre « Eau, Climat et TVB » 2020-2024 et à la préparation du Contrat Bièvre 2026-2030 comprenant notamment le suivi des 5 projets de renaissance de la Bièvre d'Antony jusqu'à Paris et un volet « sobriété en eau ». Plusieurs actions ont également été organisées pour les membres de la CLE pour découvrir le patrimoine et le fonctionnement de la Bièvre enterrée (canalisation et bassin de rétention).

Le SMBVB a également lancé une **étude sur le potentiel de reconquête des zones humides artificialisées** en mai 2025 afin de flécher les zones d'intervention prioritaires et faciliter la reconquête des anciennes zones humides. Les conclusions de cette étude seront présentées au premier semestre 2026.

Un 2^{ème} marché a été lancé fin 2025 pour la réalisation **d'études de potentiel de déconnexion** à l'échelle des communes du bassin versant afin de prioriser les sites de déconnexion des eaux pluviales publics selon les enjeux de ruissellement notamment.

L'animation pluviale mise en place en 2019 et destinée à accompagner les collectivités et les acteurs de l'aménagement s'est également poursuivie en 2025 avec la **visite annuelle destinée aux élus du bassin de la Bièvre**, organisée dans la vallée de l'orge pour découvrir des projets inspirants de gestion à la source des eaux pluviales. De nombreuses réunions d'(in)formation auprès de différents acteurs du territoire (**les matinales de la Bièvre** pour les acteurs de l'aménagement, les webinaires pour les bailleurs, etc.) ont également été réalisées en 2025, ainsi que l'accompagnement technique et financier des collectivités sur la déconnexion des eaux pluviales du réseau d'assainissement et le suivi et l'accompagnement des projets de construction.

En 2025, cette animation s'est renforcée par la création d'un nouveau poste **d'animation en « urbanisme »** visant à assurer la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE (gestion des eaux pluviales, tracé des cours d'eau, protection des zones humides, trame verte et bleue) et leur mise en œuvre effective à travers l'instruction des permis de construire.

Après les Eaux limpides de la Bièvre en 2024, le SMBVB a organisé une opération de sensibilisation des étudiants du cycle supérieur, également ouvert au grand public en 2025 à travers l'opération

« **Le Printemps de la Bièvre** » : une grande opération de ramassage des déchets le long de la Bièvre suivie d'ateliers de sensibilisation qui a rassemblé 50 personnes.

Le SMBVB a également finalisé l'élaboration d'une **Charte sur les droits de la Bièvre** et a poursuivi **l'évaluation des projets d'aménagement au titre de la Loi sur l'Eau**.

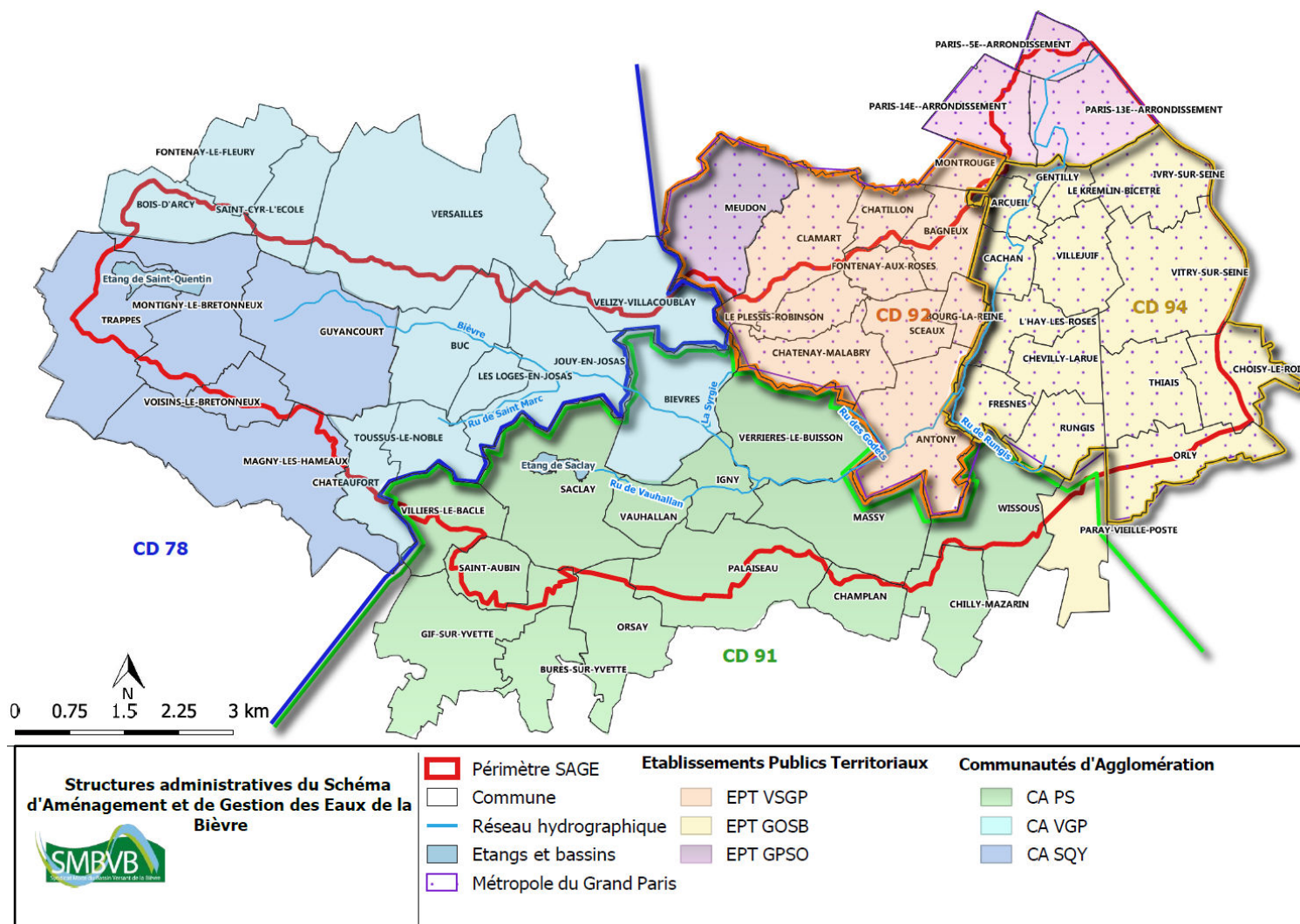
Enfin le SMBVB a assuré la coordination des actions identifiées pour limiter les **inondations et ruissellements** ainsi que des principaux points d'apport de pollution (Partiteur du ru de Rungis, A6, mauvais branchements) en vue notamment de la baignade en Seine.

Le **groupe pollution** de la CLE a recensé 7 épisodes de pollution sur la Bièvre et le ru de Rungis principalement et a assuré la coordination des actions entre acteurs et la recherche de solutions.

II - Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre

II.1 - Périmètre d'action

Le SMBVB intervient sur le périmètre du SAGE de la Bièvre, correspondant au bassin versant naturel de la Bièvre et de ses affluents ainsi qu'au réseau de rigoles créés sous Louis XIV pour acheminer l'eau du Plateau de Saclay au Château de Versailles. Il inclue également le bassin versant du collecteur Fresnes-Choisy, qui transporte une partie des eaux de la Bièvre vers la Seine à Choisy-le-Roi. Le périmètre du SAGE couvre au total 246 km².



II.2 - Composition du comité syndical

Le SMBVB est composé des 14 structures adhérentes suivantes :

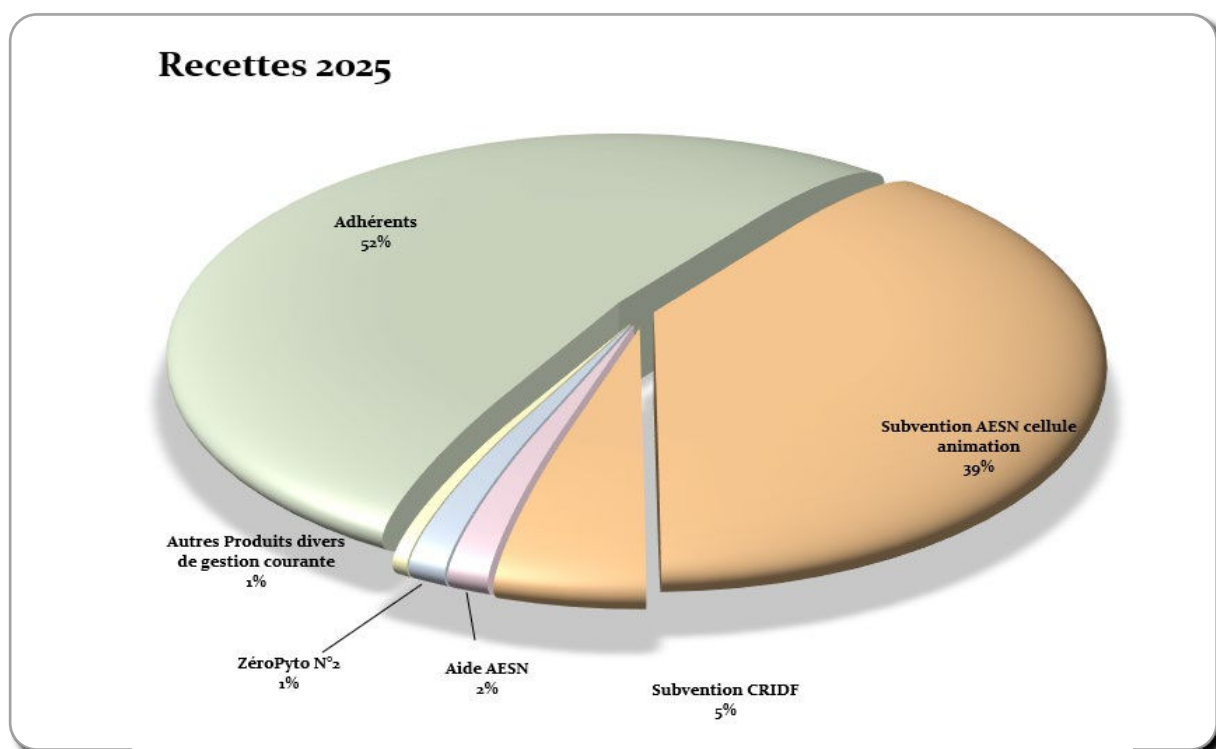
- La Région Ile de France
- La Métropole du Grand Paris
- La Ville de Paris
- Le Département des Hauts de Seine
- Le Département du Val de Marne

- Le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP)
- Le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB)
- Le Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre (SIAB)
- L'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris (VSGP)
- L'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre (GOSB)
- L'Etablissement Public Territorial Grand Paris - Seine Ouest (GPSO)
- La Communauté d'Agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines - Terre d'innovations (SQY)
- La Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (VGP)
- La Communauté d'Agglomération Paris Saclay (CPS)

La liste des membres du comité syndical est jointe en annexe du rapport d'activité.

II.3 - Bilan financier

Les ressources du SMBVB se sont élevées à près de 400 000 € en 2025. Elles proviennent essentiellement des cotisations versées par les structures membres du syndicat (52%) ainsi que des subventions accordées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (39%) et la Région Ile de France pour la cellule d'animation ainsi que pour les études.

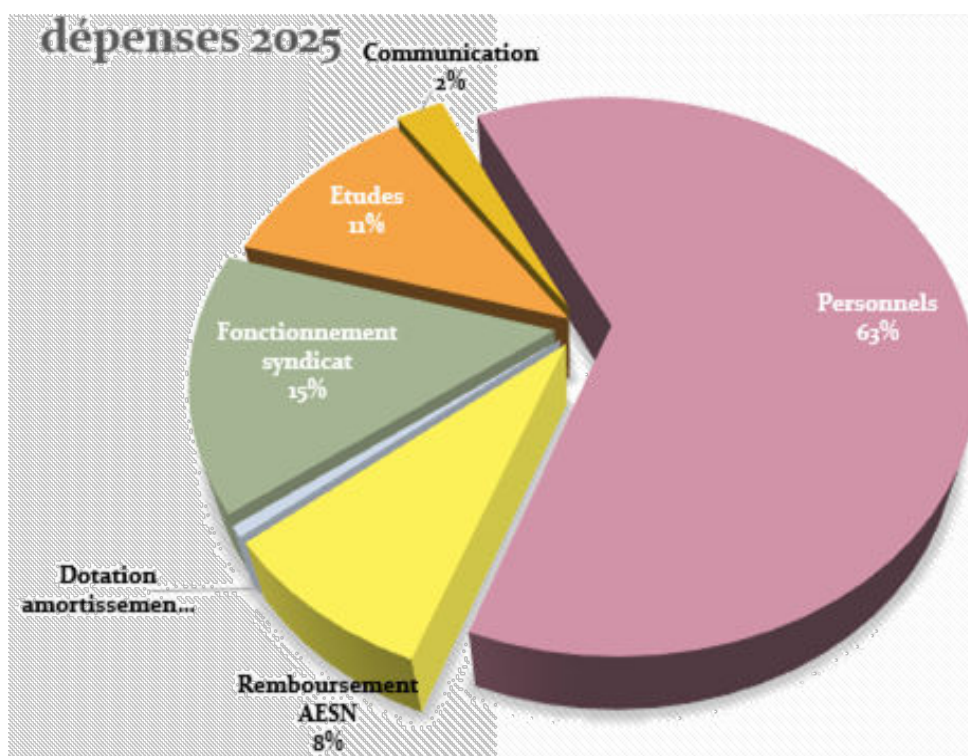


Recettes	Montant
Cotisations adhérents	206 636 €
Subvention AESN cellule animation (Contrat, Pluvial, SAGE, Urba)	156 374 €

Subvention CRIDF (solde cellule animation contrat 2024)	20 635€
Subvention AESN (Printemps de la Bièvre)	5 759 €
Collectivités : étude zérophyto n°2	5 391 €
Autres Produits divers de gestion courante	2 211 €
TOTAL	397 005 €
Excédent année N-1	211 855 €
Résultat 2025	146 854 €

Les principales dépenses du SMBVB en 2025 comprennent la rémunération du personnel (63%), les études (11%), les frais de fonctionnement du syndicat (15%), la communication avec la réalisation de l'opération « Le Printemps de la Bièvre » (2%).

8% du budget a été consacré au remboursement d'un trop perçu de subventions de la part de l'AESN pour l'opération ZéroPhyto et la communication.



Dépenses	Montant
Fonctionnement syndicat	68 430 €
Etudes (zones humides)	50 537 €
Communication (Contrat Bièvre)	11 709 €
Personnels : 5 agents +1 stagiaire	289 168 €
Remboursement trop-perçu AESN	
- Opération Zerophyto n°2 : 32 272€	39 307 €
- Communication : 7 035€	
Dotation amortissements	2 855 €
Total	462 006 €

II.4 - Effectif du SMBVB

Pour assurer l'animation du SAGE, du Contrat ainsi que l'animation « gestion à la source des eaux pluviales », le Syndicat a disposé en 2025 de trois Equivalents Temps Plein : une Directrice-Coordinatrice du SAGE, une ingénieure-animatrice Contrat Bièvre et un animateur « Pluvial ».

En 2025, cette animation s'est renforcée par la création d'un nouveau poste **d'animation en « urbanisme »** visant à assurer la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et leur mise en œuvre effective à travers l'instruction des permis de construire.

Une stagiaire a également été recrutée entre février et juin pour aider à l'organisation de l'évènement « Le printemps de la Bièvre ».

Aussi, le SMBVB a disposé en 2025 de 5 Equivalents Temps Plein, dont 4 ingénieurs-animateurs et une responsable Administrative et Financière ainsi que d'une stagiaire (entre février et juin).

II.5 - Réunions des bureaux et comités syndicaux

Les réunions de comité syndical garantissent le fonctionnement du syndicat (vote des budgets, nominations, demandes de subventions, désignation des nouveaux membres du bureau, etc.). Conformément aux nouveaux Statuts, le Bureau se réunit uniquement sur demande du Président lorsque l'ordre du jour le requiert. 44 représentants siègent au Comité syndical (représentants 62 voix délibératives).

Le Comité syndical a été réuni à 4 reprises en 2025 :

- Le 24 janvier 2025

Après une première réunion du comité le 17 janvier où le quorum n'était pas atteint, lors de la séance du 24 janvier, le Comité syndical a pu acter la présentation du **rapport d'activité 2024** du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, débattre et délibérer notamment sur le **Budget Primitif 2025 et l'appel à cotisation pour l'exercice 2025**.

4 représentants étaient présents et 4 représentants ont donné pouvoir (soit 8 voix délibératives).



Comité syndical du 24 janvier 2025

- Le 29 avril 2025

Après une première réunion du comité réuni le 15 avril où le quorum n'était pas atteint, lors de la séance du 29 avril, le Comité Syndical a présenté les actualités relatives à la programmation du « Festival du printemps de la Bièvre » et à l'organisation du relais des élus à l'occasion de la marche de la Bièvre. Le lancement de l'étude de reconquête des zones humides a également été présenté en actualité.

Le Comité syndical a ensuite pu débattre et délibérer notamment sur **l'approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024 et du budget supplémentaire.**

17 représentants étaient présents et 3 représentants ont donné pouvoirs (soit 25 voix délibératives).



Comité syndical en visioconférence du 29 avril 2025

- **Le 10 octobre 2025**

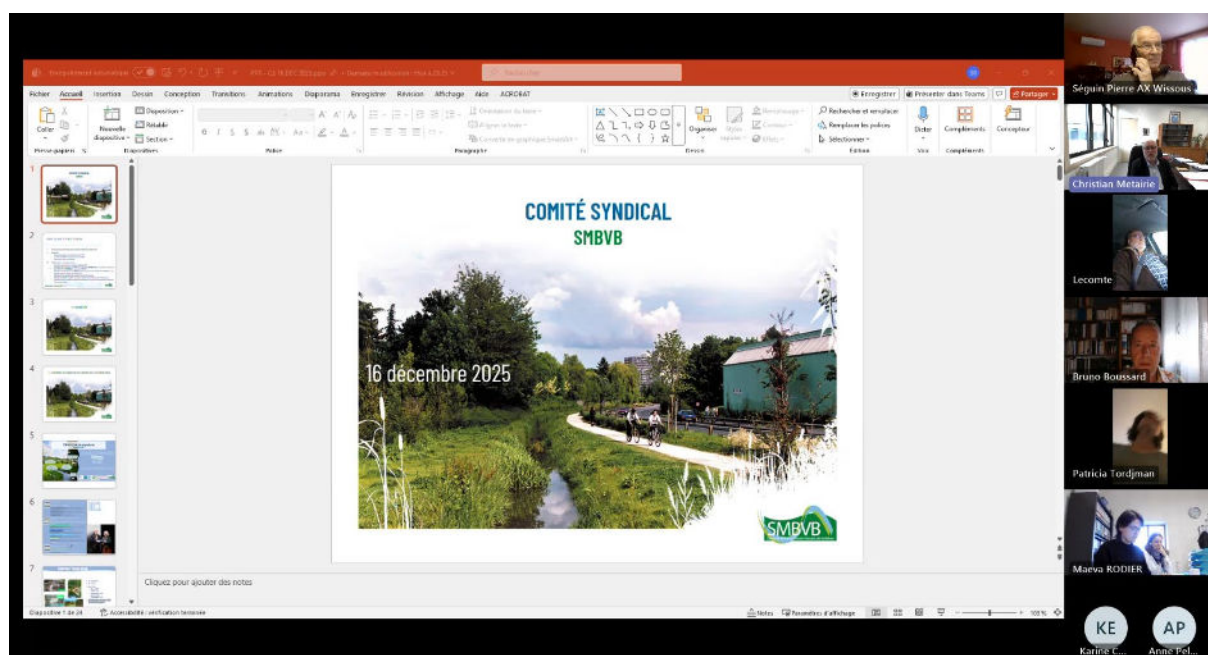
Après une première réunion du comité le 03 octobre où le quorum n'était pas atteint, lors de la séance du 10 octobre, le Comité Syndical s'est réuni exceptionnellement pour l'adoption du Contrat Bièvre 2026-2030.

9 représentants étaient présents et 9 représentants ont donné pouvoir (soit 25 voix délibératives)

- **Le 16 décembre 2025**

Après une première réunion du comité le 9 décembre où le quorum n'était pas atteint, lors de la séance du 16 décembre, le Comité Syndical a présenté les actualités relatives à la **Cérémonie de signature du contrat du 4 décembre 2025**, au **lancement de l'étude Déconnexion des eaux pluviales** et à **l'avancement de l'étude de reconquête des zones Humides**. Le Comité syndical a ensuite pu débattre et délibérer sur le rapport d'orientation budgétaire et la feuille de route 2026 et voter les délibérations relatives aux demandes de subventions auprès de l'AESN et de la Région IDF pour l'animation du Contrat Bièvre « Eau, Climat et trame Verte et Bleue » pour les années 2026-2028.

9 représentants étaient présents et 6 représentants ont donné pouvoir (soit 20 voix délibératives)



Comité syndical en visioconférence du 16 décembre 2025

Au cours des réunions de comités syndicaux, un point est effectué sur les activités de la Commission Locale de l'Eau (avancement des travaux et avis rendus par la Commission d'Avis sur les Dossiers Loi sur l'Eau) dont l'activité est décrite ci-dessous. Les différentes phases d'avancement des études en cours sont également présentées.

II.6 - Refonte du site internet du SMBVB

Le site internet du SMBVB est un outil essentiel de communication, d'information et d'engagement auprès des riverain-es, partenaires et membres de la CLE et du comité syndical. Afin d'accompagner l'évolution des usages numériques et de moderniser l'interface, une série de modifications s'est avérée nécessaire pour optimiser l'efficacité, la clarté, l'accessibilité du site et sa compatibilité avec la réglementation :

- Modernisation du design et de l'ergonomie (Refonte graphique, navigation simplifiée, Adaptation à tous les supports notamment les téléphones portables, accessibilité numérique)
- Amélioration de la structure et du contenu : des accès thématiques ont été ajoutés pour accéder plus directement aux informations sur les zones humides, la gestion des eaux pluviales, la qualité de l'eau ...
- Renforcement de l'interactivité avec la mise en place d'une collecte de contacts intéressés par la Bièvre
- Suivi et analyse de la fréquentation

Aussi, le SMBVB a engagé la **refonte de son site internet** accompagné par la société UTOPIA dès le mois de juillet 2025. Le site sera opérationnel avant les élections municipales de mars 2026.



III - La Commission Locale de l'Eau (CLE)

III.1 - Composition de la CLE

La CLE est composée de 57 membres répartis en 3 collèges : élus locaux (50%), usagers (25%) et services de l'Etat (25%). La liste des représentants est jointe en annexe du rapport d'activité.

III.2 - Modification des règles de fonctionnement

De nouvelles règles de fonctionnement de la CLE ont été élaborées et actées en CLE le 27 juin 2025 afin d'intégrer les évolutions issues du décret SAGE du 2 décembre 2024.

Ce décret vise deux objectifs : simplifier les procédures d'élaboration/révision des SAGE, le fonctionnement des CLE et améliorer l'opérationnalité des SAGE, par leur intégration dans les PLU(i) notamment.

Les nouvelles règles de fonctionnement, permettent à un membre de la CLE de détenir deux pouvoirs (au lieu d'un seul auparavant), autorise le remboursement des frais de représentation à l'extérieur de la CLE, et permet de remplacer un membre en cas de 3 absences consécutives non représentées.

III.3 - Réunions des bureaux et CLE

En 2025, la CLE, précédée de son bureau a été réunie 3 fois. Les séances sont proposées en présentiel et en visioconférence :

- Le 28 mars 2025

Suite au bureau réuni le 5 mars, la CLE a **présenté le rapport d'activité 2024 et de la feuille de route 2025** en séance du 28 mars 2025.

Une Présentation du projet d'équipements sportifs de la ZAC Croix Bonnet à Bois d'Arcy a été réalisée par la ville de Bois d'Arcy, suite à l'avis défavorable rendu par la CLE du fait de la destruction de zones humides engendrée par ce projet.

Le SMBVB a présenté le projet d'avis sur **l'état des lieux du bassin Seine-Normandie. L'avis a été validé à l'unanimité.**

Le SMBVB a ensuite présenté la Charte des Droits de la Bièvre, un outil de sensibilisation visant à protéger la rivière et ses écosystèmes.

Dans les questions diverses ont été évoqués :

- Avancement de l'étude « reconquête des anciennes zones humides » du SMBVB
- Avis de la CLE sur le PPRN risque carrières sur 9 communes du Val de marne/EPT GOSB
- Avis du SMBVB sur le PLUI du GOSB
- Avis de la CLE sur le PAC Satory Ouest
- Festival du printemps de la Bièvre le 17 mai

53 personnes étaient présentes ou représentées dont 25 représentants de la CLE présents et 8 membres représentés.



Commission Locale de l'Eau du 28 mars 2025

- Le 27 juin 2025

Suite au bureau réuni le 12 juin 2025, la CLE s'est réunie le 27 juin pour adopter ses nouvelles règles de fonctionnement et pour assister à la présentation du projet Explore2 par Charles PERRIN, INRAE, sur la stratégie de gestion de la ressource en eau au regard du changement climatique.

La Charte des droits de la Bièvre devait initialement être adoptée en CLE, toutefois, suite à certaines réticences exprimées par certains élus, le vote a été reporté pour permettre un débat plus large.

Enfin les questions diverses ont été évoqués :

- Avancement de l'étude « zones humides » du SMBVB
- Retour sur le Festival du printemps de la Bièvre du 17 mai et sur le relai des élus de la Bièvre le 18 mai
- Pollution du ru de Rungis : actions mises en place par l'entreprise Newrest (ICADE)
- Avancement du Contrat Bièvre 2026-2030

60 personnes étaient présentes ou représentées dont 30 représentants de la CLE présents et 15 membres représentés.



Commission Locale de l'Eau du 27 juin 2025

- **Le 10 octobre 2025**

À la suite du bureau réuni le 16 septembre, la CLE s'est réunie le 10 octobre 2025 pour une présentation **des mesures de compensation des zones humides de la ZAC Satory à Versailles par l'EPA PS. Le SMBVB a ensuite présenté un état des lieux sur le bassin versant de la mise en compatibilité des règlements d'assainissement avec le SAGE. Puis le département des Hauts-de-Seine a présenté son règlement d'assainissement récemment mis en compatibilité avec le SAGE Bièvre.**

La Commission a pu approuver le Contrat Bièvre 2026-2030 pour permettre à la Présidente de le signer lors de la cérémonie du 5 décembre 2025.

Le SIAAP a présenté la façon dont sont conciliés les impératifs hydrauliques avec les enjeux écologiques sur le bassin d'Antony.

Enfin plusieurs questions ont été évoquées en fin de séance :

- Avancement de l'étude sur les zones humides du bassin de la Bièvre (SMBVB)
- Avancement du projet d'étude du potentiel de déconnexion à l'échelle des communes du bassin de la Bièvre (SMBVB)
- Retour sur la Commission Ruissellement du 7 octobre (SECDEF)
- Avis défavorable de la CLE sur le projet de curage de la Bièvre à L'Haÿ-les-Roses

54 personnes étaient présentes ou représentées dont 27 représentants de la CLE présents et 08 membres représentés.



Commission Locale de l'Eau du 10 octobre 2025

IV - Travaux de la Commission Locale de l'Eau

IV.1 - Groupe pollution

En mai 2022, lors d'un week-end prolongé une pollution aux hydrocarbures a été détectée Avenue Flouquet à L'Haÿ-les-Roses, sans qu'il ait été possible d'en identifier clairement l'origine.

À la suite de cet évènement, lors de la CLE du 1er juillet 2022, les membres de la CLE ont proposé de créer un groupe de travail dans le but de clarifier la procédure d'intervention en cas d'observation d'une pollution en Bièvre et de la consigner sous forme de memento, pour permettre à chacun de gagner en rapidité de réaction et renforcer la coordination entre les acteurs de l'assainissement et des milieux naturels, qui du fait de la spécificité d'un double statut de la Bièvre, sont étroitement imbriqués.

Le **groupe pollution** de la CLE est piloté par le SMBVB. En 2025, il a recensé 7 épisodes de pollution sur la Bièvre et le ru de Rungis principalement et a assuré la coordination des actions entre acteurs, l'identification de la source de pollution et la recherche de solutions à court ou moyen terme :

- Une pollution de la Bièvre aux hydrocarbures au parc de Vilgénis à Massy en février 2025
- Une pollution du ru de Rungis (graisses et eaux usées) par la société NEWREST en mars 2025
- Une pollution de la Bièvre aux hydrocarbures au bassin d'Antony en avril 2025
- Une pollution du ru de Rungis en eaux usées en septembre 2025 (entreprise COKIN)
- Une pollution du ru de Rungis par un produit rendant l'eau turquoise en décembre 2025
- Suspicion de pollution au niveau de la Bièvre réouverte avenue Flouquet à L'Haÿ-les-Roses (eaux blanches pendant deux semaines). Les analyses n'ont pas démontré la présence de béton ou de laitance. Il est par contre noté une concentration élevée en fer (11 mg/L) et en aluminium (7,8 mg/L). La pollution pourrait provenir de travaux de rabattement de nappe sur la commune d'Antony au niveau de la résidence La Fontaine liés aux installations de géothermie.
- Une pollution du ru des Glaises aux hydrocarbures à Wissous en octobre et décembre 2025 (bâtiment ORCA Marée, parcelle AB421)



Pollution du ru de Rungis à Rungis sur le site ICADE en avril 2025

IV.2 - Etude de reconquête des zones humides artificialisées

À la suite d'une publication de marché en octobre 2024, puis d'une déclaration de marché infructueux en raison de deux offres non conformes aux attendus de l'étude, le bureau d'étude BIOTOPE a finalement été retenu en mars 2025 pour conduire l'étude des enveloppes potentielles humides du bassin versant de la Bièvre et définir le potentiel de restauration des zones humides artificialisées.

Cette étude, d'un montant global de 150 000€ TTC a démarré en mars 2025 pour une durée prévisionnelle d'un an. Elle regroupe quatre étapes :

- **Etape 1** : Inventaire des zones humides probables de la cartographie DRIEAT à restaurer, et catégorisation selon leur potentiel de restauration
 - Cette cartographie servira de support aux services instructeurs en urbanisme pour demander une étude de zone humide
 - 4 ha de prospection pour confirmer la catégorie de la ZH
- **Etape 2** : Mise à jour de la cartographie des zones humides avérées du SAGE
 - 1 ha de prospection (pédo + faune flore) pour confirmer le caractère humide ou la destruction des fonctionnalités
- **Etape 3** : Elaboration d'un argumentaire sur les ouvrages de gestion des eaux pluviales ayant développés des fonctionnalités de zones humides
 - Investigation des 28 bassins inventoriés ZH au SAGE (10 ha) : pour confirmer le caractère humide
- **Etape 4** : Rédaction d'un guide d'entretien d'une zone humide dans un jardin pour particuliers (avec volet gestion des EP pour alimenter la ZH)

Fin 2025, les étapes 1 et 2 ont été présentées en COTECH (novembre 2025) et la méthodologie a été validée. Les cartographies des sites à fort potentiel de reconquête sont en cours de réalisation. Le COPIL de ces deux premières phases devrait se tenir fin janvier/début février 2026.

IV.3 - Etude du potentiel de déconnexion des eaux pluviales

En 2025, une réunion de concertation menée avec les EPCI de l'aval du territoire complétée par plusieurs échanges technico-juridique avec les acteurs compétents en GEPU et certains gestionnaires de réseaux ont permis de cadrer le format du futur marché du SMBVB afin de faciliter et d'inciter les communes à lancer des études de potentiel de déconnexion.

A l'issue de cette phase de concertation, l'appel d'offre du futur marché à bon de commande multi attributaire relatif au lancement d'études de potentiel de déconnexion a été élaboré et publié fin décembre 2025 pour un montant de 110 000€ par an.

Son format se veut incitatif pour les communes puisque le SMBVB en tant que pouvoir adjudicateur se chargera du volet financier et du dépôt des dossiers de demande de subvention. Des conventions entre les communes et le SMBVB concernant la rétribution au SMBVB de la part non-subsidiée de l'étude de potentiel de déconnexion seront élaborés à chaque demande.

Dans la continuité de ce marché, des réflexions et échanges sur le lancement d'un marché relatif au lancement d'étude de déconnexion a été effectué. Ces réflexions et échanges ont aboutis à deux solutions de prestations de service par le SMBVB :

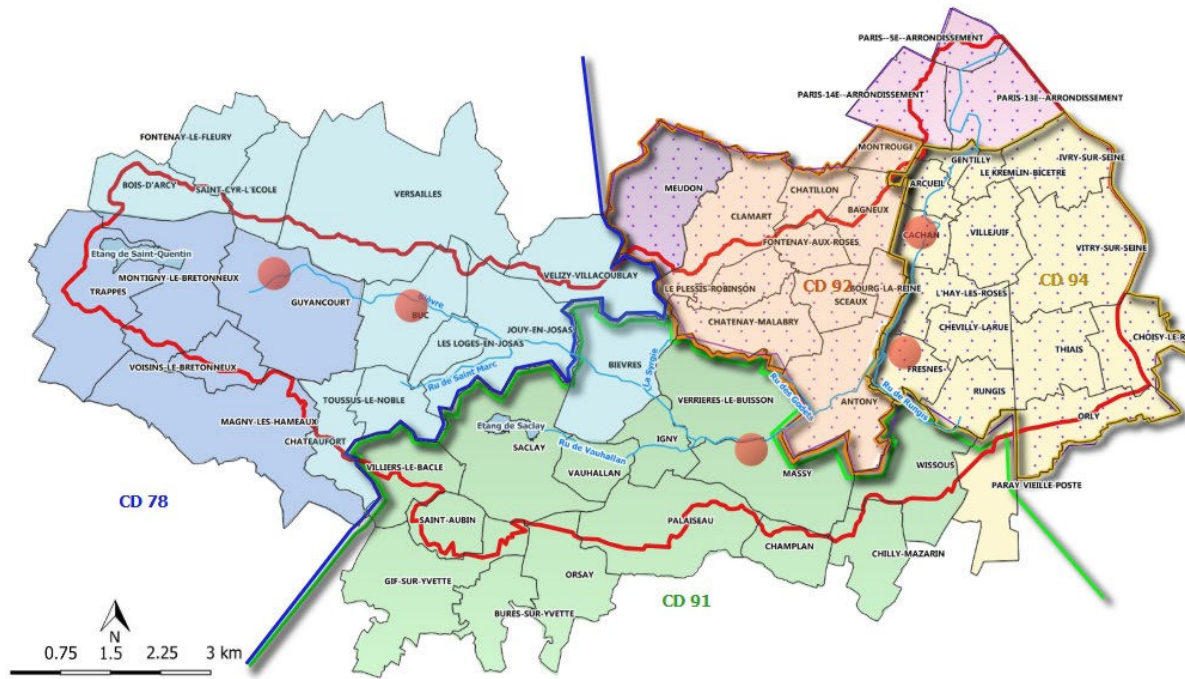
- Lancer un marché à bon de commande multi attributaire relatif au lancement d'études de déconnexion
- Proposer des modèles de pièces marchés (CCTP, BPU, DPGF)

IV.4 - Festival du Printemps de la Bièvre

Le samedi 17 mai 2025 le SMBVB a organisé la première édition du Festival du Printemps de la Bièvre, sur différentes communes du Bassin Versant de la Bièvre : Guyancourt, Buc, Bièvre-Massy, Fresnes et Arcueil.

A cette occasion, les participants ont pris part à des opérations de ramassage de déchets sur ces sites, puis différentes activités sur le thème de la nature ont été proposées par des intervenants extérieurs.

Cette opération visait initialement à sensibiliser les étudiants post bac, mais il a été ouvert plus largement au vu de la faible participation étudiante. Au total l'opération a rassemblé **53 participants**.



Carte des sites de collecte des déchets et d'animation dans le cadre du Festival du Printemps de la Bièvre 2025

FESTIVAL DU PRINTEMPS
De la Bièvre
Samedi 17 mai 2025
14h - 17h30

Étudiants, engagez-vous pour la planète !

going **ZERO WASTE**

Participez à un projet collectif, concret ... et festif pour l'écologie sur votre territoire ! Contactez-nous : contact@smbvb.fr | 01.49.73.38.71

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AGENCE eau SEINE NORMANDIE
SMBVB
Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre



FESTIVAL DU PRINTEMPS
De la Bièvre

GRAND RAMASSAGE DES DÉCHETS
(1000 le long de la rivière (en version collective et festive !))

SUIVI DE...

- Expérience sensorielle inspirée du Shūrin Yuku (bain de forêt) à GUYANCOURT, ANTONY
- Ballade à la découverte des plantes sauvages et comestibles à BUC
- Atelier cosmétique ZERO DÉCHET - DIY à IGNY/VAUHALLAN
- Conférence exploratoire sur les arbres et les rivières à FRESNES, WISSOUS et BIEVRES
- Observation du plancton de la Bièvre à ARCUEIL/GENTILLY
- Atelier inspiré de la Fresque de l'Eau à CACHAN

Étudiants, engagez-vous pour la planète !

Samedi 17 mai 2025
14h - 17h30

♫ 🗑️ = ZERO WASTE 🌿

Découvrez le programme complet et réserve ta place dès maintenant en scannant le QR code

Logo of the French Republic, the Seine-Normandie Water Agency, and SMBVB.

IV.5 - Marche de la Bièvre et relai des élus

A l'occasion de la Marche de la Bièvre, le SMBVB a organisé en parallèle un relai des élus pour mettre en avant les élus du bassin versant. Au total une vingtaine d'élus a participé à l'évènement, des communes de Sceaux, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Bièvres, Vauhallan, Fresnes, L'Haÿ-les-Roses.

Le SMBVB a également tenu un stand à l'arrivée de la marche pour mettre en avant les missions du syndicat et présenter les actions autour de la Bièvre (renaturations, réouvertures, histoire...)

RELAIS DES ELUS DE LA BIEVRE 2025



IV.6 - Visite des ouvrages de la Bièvre

Visite du bassin enterré d'Arcueil

En juillet 2025 une quinzaine d'élus et techniques de la Commission Locale de l'eau ont eu la chance de visiter le bassin enterré d'Arcueil, avec les services de la DAQUAMA du département du Val-de-Marne.

Visite de la canalisation Bièvre à Arcueil/Gentilly

En septembre 2025 une dizaine d'élus du bassin versant de la Bièvre ont eu la chance d'être formés à la manipulation d'un masque auto-sauveteur par les services de la DAQUAMA du département du Val-de-Marne, et de descendre dans la canalisation enterrée de la Bièvre sur Gentilly (dans le prolongement direct de la réouverture de la Bièvre au Parc du Coteau d'Arcueil/Gentilly).



Bassin d'Arcueil



Visite de la Bièvre canalisée

IV.7 - Commission Ruissellement (partiteur du Ru de Rungis)

A la demande du Président de la Commission Ruissellement, M. BEVAN, une commission Ruissellement s'est tenue en présence des services de la DIRIF, du SIAVB et de la mairie de Wissous, sur site le 7 octobre 2025. Cette visite a été organisée pour évaluer l'efficacité des mesures correctives à la suite des nombreux dysfonctionnements du dégrilleur du partiteur qui créé des problèmes de pollution et de continuité du Ru de Rungis.

Suite à des dysfonctionnements, un contrat de maintenance mensuel a été mis en place avec SUEZ et la DIRIF.

IV.8 - Elaboration d'une Charte des droits de la Bièvre

La présidente de la CLE et le président du SMBVB ont initié une réflexion sur la reconnaissance de droits à la Bièvre lors de la CLE du 16 décembre 2022. Accompagné par l'association WILD LEGAL, le SMBVB a constitué un groupe de travail parmi les membres du bureau de la CLE pour travailler sur ce thème. Ce groupe de travail a été préalablement formé aux notions juridiques du droit de la nature.

L'association Wild Legal a proposé de faire de la Bièvre un site pilote de leur programme expérimental sur les droits des rivières et des fleuves. La Bièvre figurera par exemple à côté du Chéran (rivière de Haute Savoie) ou du Nant Bénin (rivière de Savoie).

L'objectif de ce programme est de transformer notre rapport au Vivant pour arriver à une vraie transition écologique, et à terme peut-être modifier le système juridique en ce sens. L'objectif est de renforcer la protection de la Bièvre et de favoriser un usage commun de l'eau en prenant en compte l'intérêt des écosystèmes. C'est une démarche qui a déjà été menée dans d'autres pays, comme en Equateur, au Pérou, au Canada et en France (Guyane, Corse, grands fleuves Français).

Une feuille de route a été présentée en CLE le 6 octobre 2023. En 2024, la rédaction d'une Charte des droits de la Bièvre a été initiée.

La Charte des droits de la Bièvre devait initialement être adoptée en CLE, toutefois, suite à certaines réticences exprimées par certains élus, le vote a été reporté pour permettre un débat plus large.

Un livre blanc sera élaboré en 2026, accompagné d'une conférence afin d'accompagner la diffusion de la Charte, expliquer la démarche de la CLE et présenter les enjeux et les avantages de la reconnaissance des droits de la Bièvre.

IV.9 - Dossiers Loi sur l'Eau analysés par la Commission d'avis

L'entrée en vigueur du SAGE a induit la mise en place d'une commission d'avis au sein de la CLE pour veiller à la prise en compte des enjeux du SAGE dans les projets de construction ou d'aménagement réalisés dans le périmètre du SAGE de la Bièvre et soumis à certaines procédures administratives (dossiers loi sur l'eau/ICPE, demandes de permis de construire). Cette veille passe par la rédaction de courriers d'avis sur sollicitation des services instructeurs (Service Politique et Police de l'Eau de la DRIEAT et des DDT, service urbanisme des collectivités) visant à analyser la conformité des projets avec le SAGE et de faire évoluer les pratiques en faveur d'une gestion à la source des eaux pluviales.

En 2025, 25 dossiers loi sur l'eau ont été reçus et analysés :

Année	2023	2024	2025
Dossiers Loi sur l'Eau analysés	17	16	25
... Dont dernier avis rendu « favorable (sous réserves ou non) »	9	7	7
... Dont dernier avis rendu « réservé »	1	3	4
... Dont dernier avis rendu avis « défavorable »	7	6	14

On observe parmi plusieurs catégories de dossiers recevant des avis défavorables :

- Les projets non conformes car pensés sans gestion des eaux pluviales à la source et qui ne peuvent pas techniquement proposer une alternative sans modifications substantielles du plan masse
- Les projets non conformes car pensés sans gestion des eaux pluviales à la source mais qui ont des possibilités techniques de proposer des alternatives
- Les projets non conformes en raison de la prise en compte de variable sur-sécuritaire (coefficient de perméabilité sécuritaire, distances aux bâtiments non fondées, contraintes non fondées liée à la présence d'un aléa...) qui bloque la mise en place d'une gestion des eaux pluviales par abattement (infiltration, évapotranspiration...). Dans ce dernier cas, il convient d'user de pédagogie pour faire comprendre que les mesures sécuritaires ne sont pas valables pour tout projet et dans toutes les situations. Un rappel de la notion d'infiltration diffuse est essentiel afin de permettre à ces projets de devenir conforme parfois sans modifier les surfaces du projet.

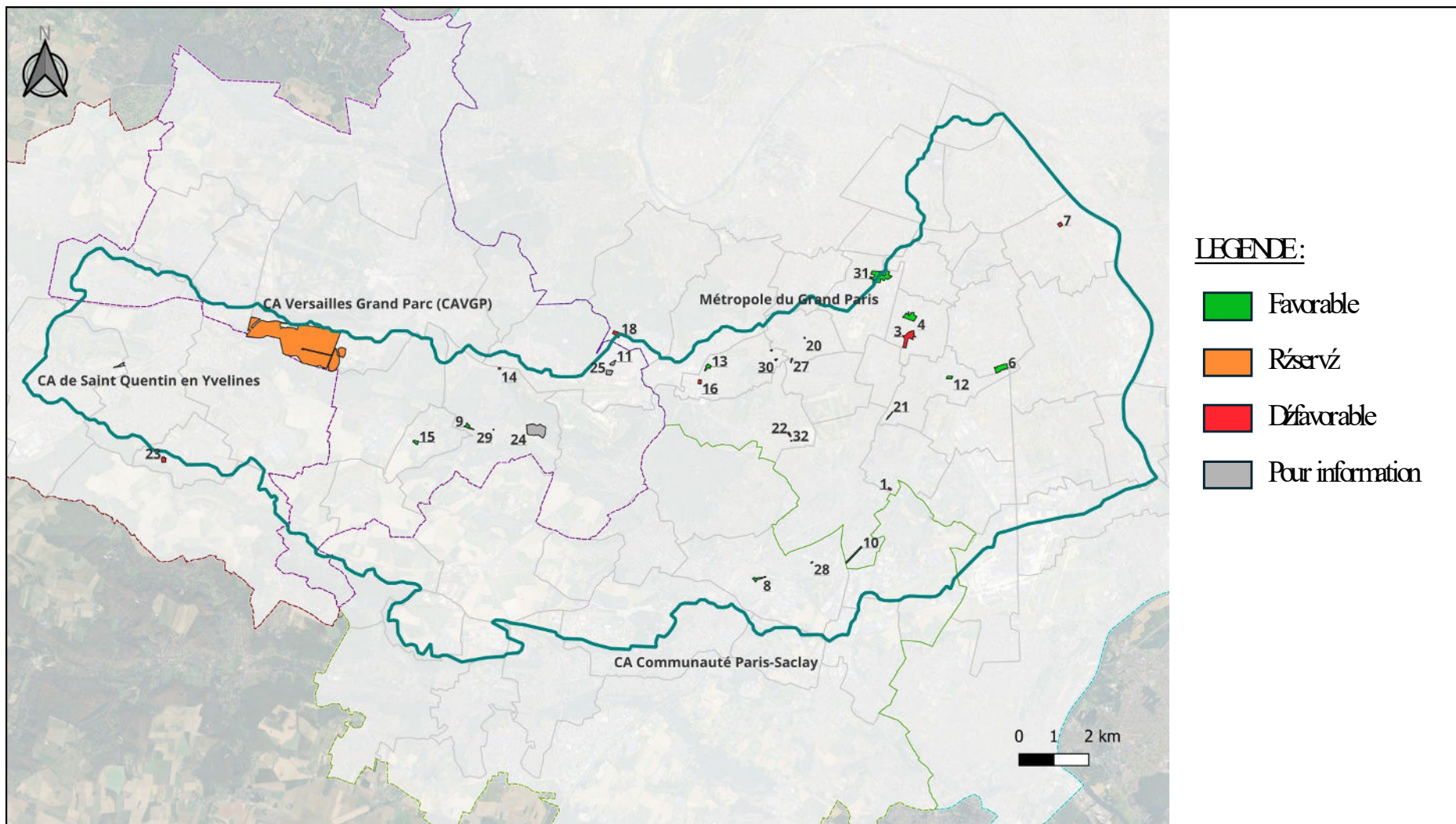
Les avis « réservés » étant attribués aux dossiers incomplets qui ne permettent pas de juger correctement de la conformité du projet au SAGE.

La quasi-totalité des avis « défavorable », « réservé » et/ou « favorable sous réserves », a fait l'objet soit :

- De réunions avant le dépôt du DLE (parfois ces réunions étaient trop proches de la date du dépôt pour permettre de reprendre correctement toutes les recommandations de la cellule d'animation).
 - De réunions et échanges par mails après le ou les avis de la CLE, entre les pétitionnaires et le SMBVB, permettant de modifier ou d'optimiser les projets pour l'atteinte des objectifs du SAGE Bièvre et ainsi, d'aboutir à un avis « favorable ».
- **Au total sur 2025, 12 dossiers sur 25 ont été autorisés (cf projet surlignés en vert dans le tableau ci-dessous). Sur ces 12 dossiers, 11 ont été autorisés, après un premier avis défavorable ou réservé, et systématiquement suite aux échanges avec les services de la CLE du SAGE. 1 seul a reçu un avis favorable dès la première instruction.**
 - **13 avis défavorables ou réservés. Parmi ces 13 dossiers 1 semble désormais conforme suite aux échanges avec la CLE du SAGE et est en cours de procédure. Les autres dossiers sont en attente de réunions où du dépôt d'un nouveau dossier loi sur l'eau.**

Sur les 12 projets considérés comme autorisés, **12,3 ha doivent être déconnectés du réseau** conformément au SAGE pour des pluies de référence situées entre les 10 mm et la pluie centennale selon les projets. Parmi les 12 projets la déconnexion au réseau des surfaces d'un projet de 5,7 ha et d'un autre projet de 0.1237 ha n'ont pas été comptabilisés en raison de l'absence d'information précises sur la gestion des eaux pluviales initiales.

A noter, que les pétitionnaires prennent de plus en plus le réflexe de présenter leurs projets à la cellule d'animation du SAGE avant de déposer leur dossier loi sur l'eau. C'est le cas, du projet de construction d'un ensemble immobilier ayant reçu un avis favorable avec recommandations sur la commune du Plessis-Robinson.



Localisation des projets DLE/ICPE soumis à avis de la CLE ou transmis pour information en 2025

Liste des 25 opérations concernées par les avis rendus en 2025 (dont **projets autorisés**) :

N°	Projet	Commune	Pétitionnaire	Avis de la CLE	Autorisation de la police de l'Eau
1	Geothermie	FRESNES	Ville de Fresnes	Avis défavorable	
3	Aménagement du campus ENS de Cachan	CACHAN	SADEV94	Avis n°1 : favorable sous réserves Avis n°2 : favorable sous réserves	
4	Extension campus ESTP	CACHAN	ESTP	Avis n°1 : défavorable Avis n°2 : défavorable	
6	Quartier Lebon Lamartine	VILLEJUIF	GOSB	Avis n°1 : réservé Suite : Accord induit via réponse DRIEAT	17/10/2025
7	Ensemble immobilier à usage d'activité industrielle et de bureaux	Ivry-sur-Seine	SNC SH IVRY	Avis défavorable	
8	Mail Cousteau	MASSY	PARIS SUD AMENAGEMENT	Avis Réservé Suite : Accord induit via réponse DDT91	09/07/2025
9	Reconstruction du bâtiment B et une partie du bâtiment C - TWENTY CAMPUS Centre de formation	JOUY-EN-JOSAS	RANA REO SAS	Avis défavorable	2025
10	Projet MESIL d'Antony	ANTONY	RTE	Avis n°1 : favorable sous réserves Avis n°2 : favorable	2025
12	Construction de médiathèque et logements - Sollicitation des contributeurs	L'HAY-LES-ROSES	COGEDIM PARIS METROPOLE	Avis n°1 : défavorable Avis n°2 : défavorable Suite : Accord induit via réponse DRIEAT	janv-26
13	Reconstruction du centre aquatique du hameau et de la tribune du parc des sports	LE PLESSIS-ROBINSON	VSGP	Avis Réservé Suite : Accord induit via réponse DRIEAT	25/09/2025
14	Projet de réhabilitation et construction de logement	JOUY-EN-JOSAS	SEQUENS	Avis défavorable	
15	Projet de construction d'un hôtel 4 étoiles	LES LOGES EN JOSAS	ADIM PARIS ILE-DE-FRANCE HABITAT	Avis Favorable	28/08/2025
16	Place des commerces	LE PLESSIS-ROBINSON	SCCV LE PLESSIS (PALADIENNES 1 PAPIN)	Avis Défavorable	

17	Maison Marie Lannelongue	LE PLESSIS-ROBINSON	SCI HML	Avis Défavorable	
18	Création du PA 15 DATA CENTER	MEUDON	EQUINIX HYPERSCALE 2 (PA15) SAS	Avis défavorable	
20	Construction d'un bâtiment de logements R+4 avec Sous-Sol N-2	FONTENAY-AUX-ROSES	SCI Résidence FRANCO SUISSE	Avis n°1 : Défavorable Avis n°2 : Favorable	
21	Curage et faucardage de la Bièvre (section amont) à L'Haÿ-les-Roses	L'HAY-LES-ROSES	CD 94	Avis défavorable pour le curage et favorable au faucardage électif et déconfinement	
22	PAC sur la modification de la gestion des eaux pluviales du projet immobilier 42-60 rue Vincent Fayot	CHATENAY-MALABRY	SCI Résidence FRANCO SUISSE	Avis défavorable	
23	Construction de cinq immeubles collectifs avec sous-sol, deux bâtiments à vocation sociale sans sous-sol, et des maisons individuelles de type R+2	VOISINS-LE-BRETONNEUX	SCCV VOISINAGE BOIS DE LA GARENNE	Avis défavorable	
26	PAC ZAC SATORY	VERSAILLES	EPT PARIS-SACLAY	Avis Réservé	
27	Construction de 3 bâtiments de type R+5 à R+6, comprenant des logements et des locaux artisanaux	SCEAUX	Bouygues Immobilier	Avis défavorable	
29	Construction d'un ensemble immobilier	JOUY-EN-JOSAS	SCCV HARMONIE	Avis défavorable	
30	Construction d'un ensemble immobilier	LE PLESSIS-ROBINSON	SCI Résidence FRANCO SUISSE	Avis Favorable avec recommandations	
31	Aménagement des espaces publics de la ZAC des Musiciens	BAGNEUX	SADEV94 - CITALLIOS	Avis Favorable	19/05/2025
32	Projet de construction immobilière de type R+2/R+5 + un niveau de sous-sol	CHATENAY-MALABRY	SCI RESIDENCES FRANCO SUISSE	Ne s'oppose pas (Hors seuil SAGE)	05/09/2025

V - Contrat Bièvre « Eau, Climat et TVB »

V.1 - Contrat de territoire Bièvre « Eau, Climat, Trame Verte et Bleue » 2026-2030

L'année 2025, année inter-contrat, a permis d'élaborer la programmation d'action du nouveau contrat de territoire Bièvre « Eau, Climat, Trame Verte et Bleue » 2026-2030.

Le Contrat rassemble **22 signataires** (SMBVB, SIAVB, CA CPS, CA VGP, CA SQY, CD92, CD94, EPT VSGP, EPT GOSB, VDP, SIAAP, MGP, SADEV94, ICADE, SOGARIS, SEMMARIS, EPA PS, T&C, SGP, IDF Nature, Banques des territoires, communes) et **2 financeurs** (AESN, Région) autour d'une **cinquantaine**

d'actions, représentant un montant total de **68 629 140 € HT**, se répartissant selon 5 grands enjeux de la façon suivante :

Enjeux du Contrat Bièvre hors actions Hauts-de-Seine, Ville de Paris et SIAAP	Montant prévisionnel engagé (€)
Enjeu I - Restaurer les continuités écologiques et les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides avec la réouverture et la renaturation de la Bièvre et de ses affluents et le développement des Trames Verte et Bleue _ <i>13 actions</i>	16 566 874 € HT
Enjeu II - Améliorer la qualité de la Bièvre et ses affluents par la maîtrise des rejets polluants _ <i>12 actions</i>	7 274 282 € HT
Enjeu III - Maîtriser les ruissellements des eaux pluviales à la source des eaux concourant à plus de pleine terre _ <i>14 actions</i>	34 335 293 € HT
Enjeu IV – Réduire les volumes d'eau potable prélevés par la mise en place d'actions de sobriété _ <i>5 actions</i>	8 099 521 € HT
Enjeu V - Communiquer, sensibiliser et coordonner : gestion globale et cohérente des actions à l'échelle du bassin versant _ <i>6 actions</i>	2 353 170
TOTAL	68 629 140 € HT

Auxquels se rajoutent 11 actions chiffrées inscrites aux contrats de territoire du CD92, de la ville de Paris et du SIAAP, correspondant à un montant total de 45 805 000 €HT. Soit un montant engagé pour le bassin versant de la Bièvre de 114 434 140 €HT (73 754 140 €HT hors bassin du Moulin de Berny).

V.2 - Cérémonie de signature du Contrat de territoire Bièvre « Eau, Climat, Trame Verte et Bleue » 2026-2030

Le Contrat de territoire Bièvre « Eau, Climat, Trame Verte et Bleue » 2026-2030 a été signé le 4 décembre 2025. À cette occasion, un buffet accompagné d'une animation a été organisé, avec le soutien financier de l'AESN et de la Région Île-de-France.





V.3 - Gestion de la ressource en eau des exploitations agricoles du plateau de Saclay

Le SMBVB souhaite renforcer ses connaissances du fonctionnement agricole du Plateau et son expertise sur la gestion quantitative de l'eau en agriculture et créer des ponts entre l'eau et l'agriculture en lien avec l'association Terre et Cité, afin d'anticiper les enjeux de sécheresse, d'inondation et de qualité de l'eau.

Le SMBVB a ainsi participé à plusieurs événements organisés par Terre et Cité, parmi lesquels la journée annuelle du VivAgriLab.

Le SMBVB a intégré le Comité de Programmation LEADER du GAL du Plateau de Saclay et participe également au COPIL Haies, qui vise à suivre les actions de plantation de haies sur le Plateau.

V.4 - Projets de réouverture de la Bièvre

- **Les projets de renaissance de la Bièvre (MGP et Paris)**

6 projets de réouverture portés par la Métropole du Grand Paris et la ville de Paris ont été inscrits au Contrat de territoire Bièvre « Eau, Climat et trame Verte et Bleue » 2026-2030 lors de sa signature en décembre 2025 : à Antony, Fresnes, L'Haÿ-les-Roses, Cachan, Gentilly et Paris.

La phase 2 (les études avant projets) de chacun des projets, est en cours sur 4 des 5 lots (hors Fresnes) fin 2024. Sur le lot Cachan la validation du scénario retenu est encore en cours.

Les études géotechniques/complémentaires ont été lancées sur l'ensemble des 5 lots. Les études étant en cours, les travaux sont reportés hors contrat.

Une étude est également en cours au niveau du Parc des Prés à Fresnes pour reprendre le tracé du lit de la Bièvre réouverte et étudier la gestion hydraulique de ce tronçon actuellement en dérivation.

L'étude a été lancée en mai 2024. Les premiers scénarios ont été présentés en juillet et en attente de validation de la ville de l'un d'entre eux.

Le contexte de l'état des lieux du marché et une première partie terrain (Phase 1) de « l'étude des potentialités de réouverture et renaturation et diagnostic hydromorphologique des cours d'eau métropolitains dont la Bièvre » a été présenté en novembre 2025. Des groupes de travail seront engagés par bassins versants dès 2026 afin d'échanger autour des enjeux identifiés.

Renaturation du ru de Vauhallan (SIAVB)

- En mars 2025, les travaux sur le secteur du Golf de Verrières-le-Buisson sont finalisés. Les travaux, financés à 80% par l'AESN (durée des travaux 4.5 mois) pour 316 612.5€HT.



Le Nouveau lit sinueux en amont immédiat de la confluence



Mise en eau, novembre 2024

- **Renaturation de la Bièvre (SIAVB)**

- La Bièvre sur le secteur du **Domaine de Vilvert/INRAE – Centre équestre à Jouy-en-Josas**. Les travaux, portés par IRH, financés à 80% par l’AESN (5 mois pour 802 653.66€HT), ont été finalisés en mars 2025.



Photo du secteur Domaine de Vilvert/INRAE – Centre équestre lors de l’inauguration juin 2025

- La Bièvre sur le secteur du **Château des Roches/récamier à Bièvres**. Les travaux sont portés par SINBIO (565 000€HT – 6 mois), finalisés en mars 2025.



Travaux finalisés, mai 2025, @SMBVB

- La Bièvre sur le secteur du **Haras de Vauptain aux Loges en Josas**. Les travaux sont portés par SINBIO (952 000€HT – 6 mois), et devraient se poursuivre jusqu'en février 2026.



Travaux en cours, décembre 2025, @SIAVB

- La Bièvre sur le secteur de la **Prairie d'Amblainvilliers à Igny/Verrières-le-Buisson**. Les travaux sont portés par IRH (524 738.5€HT – 5 mois), et devraient être finalisés début 2026.



Travaux en cours, novembre 2025, @SIABV

VI - Gestion à la source des eaux pluviales

En complément des avis rendus sur les Dossiers Loi sur l'Eau, le SMBVB, en tant que personne publique associée, est amené à rendre des avis sur les demandes de permis de construire et projets d'élaboration/modification/révision des documents d'urbanisme (PLU, PLUi, SCoT) : l'enjeu pour la mise en application du SAGE et du SRCE dans les documents d'urbanisme, ainsi que pour une meilleure prise en compte de l'eau dans les projets d'aménagement, repose également sur un travail renforcé avec le service urbanisme des collectivités.

Cette mission a par conséquent favorisé le développement de relations de travail avec plusieurs collectivités demandant l'expertise du SMBVB.

Une animation dédiée à la gestion à la source des eaux pluviales a été mise en place au SMBVB depuis fin 2019 et ses missions se sont orientées autour de trois grands objectifs définis en lien avec l'agence de l'eau Seine-Normandie et la Région IDF, partenaires financiers de cette animation :

- Déployer une culture de la gestion à la source des eaux pluviales par des actions de sensibilisation ;
- Susciter la prise en compte de la gestion à la source des eaux pluviales et l'intégration de la trame verte et bleue dans les projets par des actions de conseil ;
- Faire émerger des projets intégrant la gestion à la source des eaux pluviales et la trame verte et bleue par des actions opérationnelles.

Les cibles de cette animation sont les collectivités (communes, intercommunalités) tous publics confondus (élus, agents des services) ainsi que les aménageurs, promoteurs et bailleurs, pour des projets allant d'opérations de construction de bâtiments à l'aménagement d'espaces extérieurs.

VI.1 - Visites de sites

Une demi-journée de visite de sites de gestion exemplaires des eaux pluviales dans la Vallée de l'Orge a été organisée le **21 novembre 2025** pour les élus et services techniques du bassin versant de la Bièvre, avec **25 participants**. A cette occasion, un livret de visite a été distribué aux participants afin de suivre chaque étape du parcours et conserver quelques photos des réalisations présentées.

Cette matinée s'est déroulée en 4 visites successives :

- Visite de l'école Henry Wallon, à Morsang-sur-Orge. La cour de l'école a été désimperméabilisée et accueille aujourd'hui plusieurs espaces multifonctionnels pour les enfants, la pluie et la biodiversité.
- Visite du Parking Pergaud, à Sainte-Geneviève-des-Bois. Ce parking a été entièrement remanié et dispose aujourd'hui d'une noue d'infiltration permettant la déconnexion des pluies fortes.
- Visite de l'écoquartier - Parc Clause Bois Badeau, à Brétigny-sur-Orge. Les voiries de ce quartier ont été pensées pour la déconnexion des eaux pluviales grâce à leur nivellement et aux espaces d'infiltration qui s'intègrent au paysage.
- Visite de la Zone commerciale "Les promenades de Brétigny" où toutes les toitures ont été déconnectées vers des noues grâce à une architecture singulière. Le parking de cette zone présente également diverses solutions de désimperméabilisation.



« Visite de sites exemplaires de gestion des eaux pluviales – vallée de l'Orge 2025 »



« Livret de visite – vallée de l'Orge 2025 »



« Invitation 2025 »

VI.2 - Formations - sensibilisation

En 2025, le déploiement de cette animation sur la gestion à la source des eaux pluviales a permis d'organiser :

- Une « **Matinale de la Bièvre** » pour les acteurs de l'aménagement – aménageurs, promoteurs, Police de l'Eau, services Urbanisme et Assainissement – (24 novembre 2025) sur le thème « La gestion intégrée des eaux pluviales urbaines, comment s'adapter aux contraintes » avec 3 intervenants (ELLENY, UrbanWater, AESN) : **39 participants** représentant 29 structures différentes dont notamment : 6 Villes, 1 département, 2 EPCI, 13 aménageurs, 5 promoteurs & Bailleurs, 1 architecte.

- Au total, 9 collectivités étaient représentées à cette matinale (Communes : Antony, Cachan, l'Haÿ-les-Roses, Vitry-sur-Seine, Vélizy-Villacoublay, Kremlin-Bicêtre / Départements : CD92 / EPCI : VSGP, CASQY)



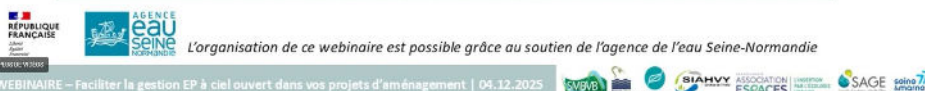
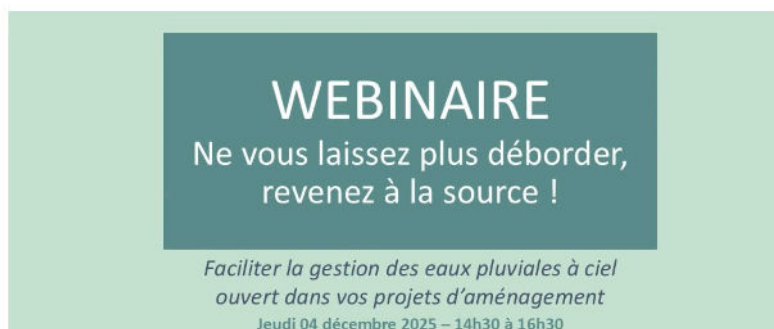
« Matinale des aménageurs 2025 »

- **Un webinaire du 04 décembre 2025 « Ne vous laissez plus déborder, revenez à la source ! Faciliter la gestion des eaux pluviales à ciel ouvert dans vos projets d'aménagement »**, coorganisé et animé par le SMBVB, le SAGE CEVM, le Syndicat Marne Vive, le SIAHVY, le Syndicat de l'Orge (SYORP) et l'Association Espaces, avec la participation des animateurs(rices) eaux pluviales du département de Seine-et-Marne. Ce webinaire s'adressait aux bureaux d'études, maîtrises d'œuvre et AMO (urbanistes, paysagistes, VRD, architectes, etc.) intervenant en Île-de-France : **85 participants** et 33 BE/Paysagiste/MOe/Géomètre différents représentés.

Lien vers l'enregistrement du Webinaire :

▶ Accéder au replay du webinaire (YouTube)

www.youtube.com | [Replay du webinaire](#)



▪ **Coordinations territoriales (GT, Réunions animateurs, échanges)**

En 2025, l'animation a poursuivi les échanges avec d'autres acteurs portant une cellule d'animation (association Espaces, Syndicat Marne Vive, SIAHVY, SIORP, CEVM).

▪ **Evènements et retours d'expériences (forums, formations)**

Dans la poursuite de la veille technique sur la thématique « gestion des eaux pluviales » et le développement du réseau d'acteurs pouvant servir d'appui à l'animation, l'animatrice a participé à plusieurs évènements autour de la gestion à la source des eaux de pluie en Région Ile-de-France, dans d'autres régions ou en visio-conférence :

- Journée de rencontre VivAgriLab le 16/01/2025
- Forum du Carrefour des Gestions Locales de l'Eau à Rennes le 22/01/2025 et le 23/01/2025 organisée par idealCo,
- Formation dispensée par l'ADOPTA entre le 04/02/2025 et le 06/02/2025,
- 7ème Rencontre du réseau Francophone des Animateurs Territoriaux Eaux Pluviales à Lens le 26/03/2025 organisée par le GRAIE et l'association ADOPTA,
- 10ème forum nationale de la gestion durable des eaux pluviales à Lens, les 27 et 28/03/2025
- Comité de programmation LEADER, le 13/03/2025
- Forum EAU Paris Ile-de-France 2025 du Cluster Eau Milieux Sols, le 24/04/2025
- SDRIF-E - « Conférence des Territoires Franciliens » et « Comité des Partenaires », le 07/05/2025
- 39ème Arborencontre de Seine et Marne, le 17/06/2025
- Forum des acteurs de l'eau d'Ile-de-France, le 19/06/2025
- Colloque du PIREN Seine le 16/10/2025
- Rencontres AdaptaVille le 05/11/2025

VI.3 - Projet de déconnexion des eaux pluviales du moulin de la Bièvre à L'Haÿ-les-Roses (bureau du SMBVB)

Le projet de déconnexion des eaux pluviales du Moulin de la Bièvre, engagé dans le cadre de l'opération DécEAUnexion, a débuté en avril 2022 avec plusieurs visites de terrain et réunions de cadrage organisées avec les services de L'Haÿ-les-Roses. Après une première présentation des enjeux et un recensement des infrastructures concernées, l'année 2023 a été marquée par la structuration technique du projet : mobilisation d'un bureau d'études, échanges approfondis sur les réseaux existants, premières hypothèses de solutions (puits d'infiltration, pavés à joints enherbés, noues, chaussées drainantes) et planification d'une étude d'AVP.

Le lancement effectif de cette étude a été retardé jusqu'en 2024-2025 en raison de réorganisations internes au sein des services municipaux. La prise de fonction de nouveaux référents sur le patrimoine bâti et l'urbanisme courant 2025 a permis une reprise active du dossier, avec transmission des éléments techniques consolidés et une visite de terrain actualisée en vue d'engager enfin l'étude opérationnelle préalable à la déconnexion du site.



Photos du Moulin

VII- Analyse de l'articulation entre les documents d'urbanismes, le SAGE

Dans la continuité des actions menées par le SMBVB en matière d'intégration des enjeux de l'eau dans les projets d'aménagement et les documents de planification, une mission spécifique d'analyse de la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE a été mise en place. Cette mission est portée par le nouveau poste d'animatrice « urbanisme », créé afin de renforcer l'articulation entre la planification territoriale et la mise en application du SAGE, et pour lequel l'animatrice a pris ses fonctions en décembre 2024.

Cette animation vise à accompagner les collectivités dans une meilleure prise en compte des enjeux du SAGE dans les documents d'urbanisme (PLU, PLUi, SCoT), tant lors de leur élaboration que dans le cadre de leurs procédures d'évolution (révision, modification). À ce titre, le SMBVB est amené à analyser la compatibilité de ces documents avec le SAGE (gestion des eaux pluviales, zones humides, tracé des cours d'eau, trame verte et bleue) et à formuler des avis en tant que personne publique associée.

VII. 1 – Analyse de la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE

La réglementation impose en effet la compatibilité des PLU(i) avec le SAGE et le SRCE, afin de garantir que ses orientations et règles soient traduites à un niveau opérationnel. La prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme constitue un levier essentiel pour s'assurer que les aménageurs intègrent, dès la conception de leurs projets, les objectifs du SAGE : gestion à la source des eaux pluviales, zones humides, tracé des cours d'eau, trame verte et bleue. A cette occasion, la déclinaison du SRCE est également analysée pour consolider les objectifs du SAGE.

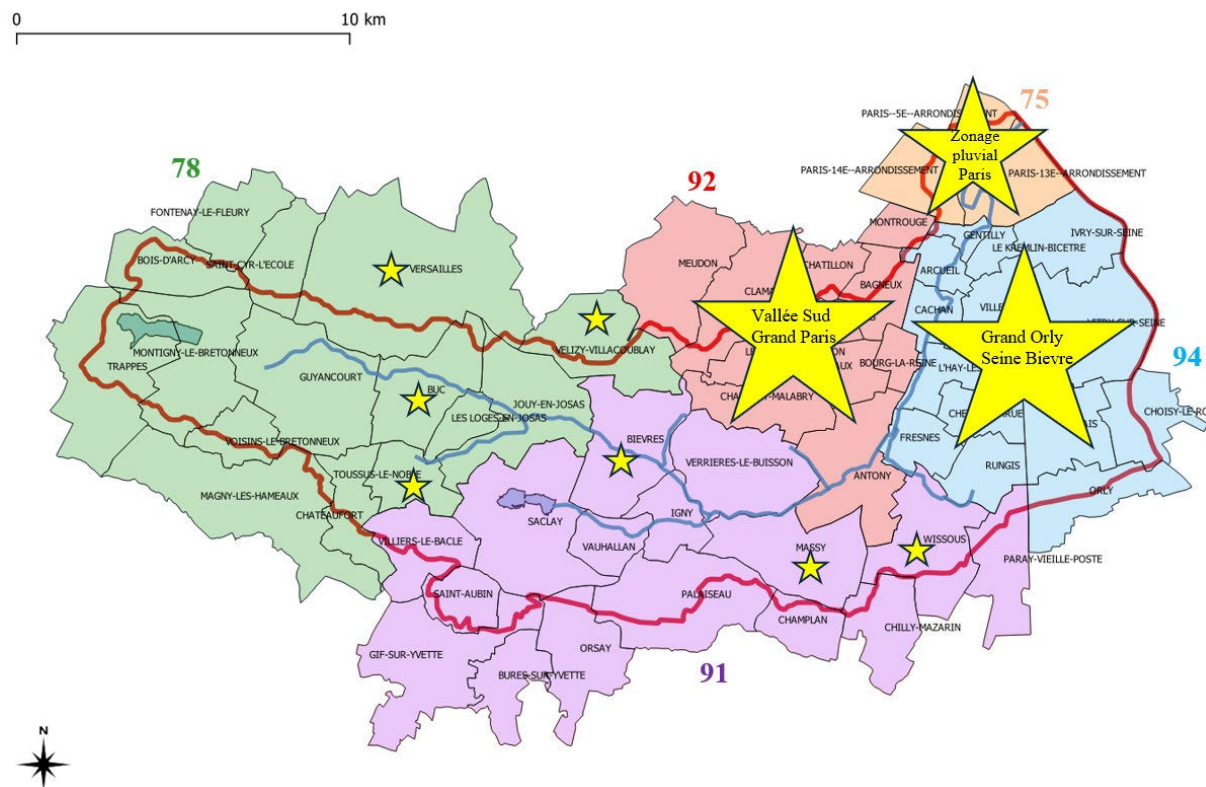
À défaut, ces enjeux ne sont pris en compte que tardivement, générant des contraintes, des adaptations coûteuses, voire des incompatibilités avec les orientations du SAGE.

Le bilan des analyses des documents d'urbanismes de 2025, suite aux saisines en tant que PPA, se traduit comme suit :

Année	2023	2024	2025
PLU(i) analysés	2	3	8

PPRN			1
Zonage pluvial			1

Les documents d'urbanismes analysés en 2025 se répartissent sur le territoire selon les étoiles suivantes :



Selon les analyses 2025 de l'animatrice, ces documents et leurs révisions ou modifications ont été globalement compatibles avec le SAGE. Toutefois, certains points de vigilance reviennent dans les avis émis.

D'une part, les éléments cartographiques ont tendance à ne pas représenter la Bièvre (ou ses affluents) systématiquement, ou pas sur ses tronçons enterrés, et souvent sans sa marge de recul.

D'autre part, les règles de gestion des eaux pluviales sont souvent moins ambitieuses que le SAGE ou moins catégoriques : il est nécessaire aujourd'hui, selon les orientations du SAGE, d'afficher clairement un objectif de zéro rejet et l'interdiction des ouvrages enterrés.

La trame verte et bleue ne figure pas non plus systématiquement dans le zonage et les OAP.

- Analyse de la compatibilité des règlements d'assainissement du territoire :

Un bilan au sujet de la compatibilité des règlements d'assainissement a également été réalisé et présenté en CLE le 10/10/2025.

Beaucoup de ces règlements ont prévu une mise à jour en 2026 et feront l'objet d'une analyse de compatibilité plus poussée dans ce cadre.

Sur les 9 règlements du bassin versant, les règlements compatibles sur le territoire sont ceux de l'EPT VSGP, de Paris (via le zonage), de la CA SQY et des départements du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine.

VII.2 - Analyse de l'application des documents d'urbanisme dans les projets

Le SMBVB est également sollicité pour rendre des avis ponctuels, dans le cadre des demandes permis de construire, sur sollicitation des services instructeurs. Ces avis complètent l'animation de formation des instructeurs aux enjeux du SAGE et à son application dans les projets d'aménagement. L'animatrice « urbanisme » assurera le développement et la structuration de cette animation, en lien étroit avec les collectivités et les partenaires institutionnels, afin de renforcer la cohérence entre les politiques d'urbanisme et les objectifs de gestion durable de la ressource en eau.

Le bilan de ces sollicitations pour les dossiers de demandes de permis de construire se présente comme suit :

	Permis de construire analysés
Dernier avis rendu « favorable » (sous réserves ou non)	27
Dernier avis rendu « réservé » (ou incomplet)	8
Dernier avis rendu « défavorable »	10
Nombre total d'avis émis	82

Sur les **27 avis favorables émis**, **24 ont été délivrés après un ou plusieurs avis défavorables ou réservés**. Cette proportion importante met en évidence à la fois la complexité des projets au regard des exigences du SAGE et l'intérêt des échanges menés avec l'animatrice pour faire évoluer les dossiers. Ces échanges ont permis d'identifier des réponses concrètes aux contraintes propres au territoire (carrières, sols argileux, coteaux ou terrains très pentus, présence d'aqueducs, manque de surfaces de pleine terre, etc.), et de progresser vers l'objectif de zéro rejet.

Plus de la moitié des permis de construire analysés ont été transmis par l'EPT GOSB dans le cadre de l'accord conclu en 2024 entre l'EPT et le SMBVB dans l'attente de l'entrée en vigueur du PLUI. Cet accord a constitué un levier important pour renforcer l'application du SAGE lors de l'instruction des dossiers et accompagner la montée en compétence des instructeurs, en amont de l'approbation du PLUI du GOSB.

Toutefois, le PLUI entré en vigueur au 1er janvier 2026 n'étant pas pleinement compatible avec le SAGE, l'appui du SMBVB reste nécessaire pour sécuriser l'instruction des projets. Cet accompagnement apparaît d'autant plus pertinent qu'il pourra être renforcé en 2026 par une nouvelle formation du service instructeur, dans l'attente de la révision du PLUI et du zonage pluvial de l'EPT.

VII - Relations partenariales, participation aux comités techniques et comités de pilotage

Le Syndicat (élus et/ou agents) a pris part à différentes réunions de travail organisées en 2025 :

- Comités techniques des études et travaux portées par le SIAVB ;
- Groupe de travail (DRIEAT) ;
- Comités techniques des projets d'aménagement (EPA PS) ;
- Séminaires

- Intervention de Maëva RODIER au Forum des acteurs de l'Eau Ile de France « Inventaires des zones humides, des connaissances qui permettent d'agir » le 19 juin 2025
- Intervention de Maëva RODIER au Colloque AMIF « L'eau : entre raréfaction et inondation » sur le thème « L'eau : de la planification à l'aménagement, comment repenser la ville à l'aune du changement climatique ? » le 19 mars 2025

- ...

Le Syndicat a également été présent aux séminaires et formations organisées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la DRIEAT.

ANNEXES

1) Liste des 44 membres du comité syndical

COLLECTIVITES MEMBRES	Civilité	Prénom	Nom	Titre	BS	Nbr repr BS	Nbr de voix
Métropole du Grand Paris (MGP)	M.	Sylvain	BERRIOS	11ème Vice-Président de la Métropole du Grand Paris en charge de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations		1	6
	Mme	Patricia	TORDJMAN	Conseillère Métropolitaine, Maire de Gentilly	X		6
Saint-Quentin-en-Yvelines - Terre d'innovations (SQY)	M.	Bruno	BOUSSARD	Conseiller Communautaire, Adjoint au Maire de Montigny-le-Bretonneux	X	1	1
	Mme	Sarah	RABAULT	Conseillère Municipale, commune de Guyancourt			1
	M.	Jamal	HRAÏBA	Conseiller communautaire, Conseiller Municipal commune de Trappes en charge du grand projet La Fabrique			1
Communauté Paris Saclay (CPS)	M.	Bernard	GLEIZE	Maire de Vauhallan	X	1	1
	M.	François Guy	TREBULLE	Maire de Verrières-le-Buisson			1
	M.	Pierre	SEGUIN	3e adjoint au maire de Wissous, délégué aux grands projets et au rayonnement extra-municipal et conseiller communautaire CPS			1
Versailles Grand Parc (VGP)	M.	Jean-Christophe	HILAIRE	6ème Maire-adjoint délégué à l'Environnement, à la Transition écologique et énergétique Maire Buc		1	1
	Mme	Caroline	DOUCERAIN	Maire des Loges-en-Josas			1
	Mme	Anne	PELLETIER-LE-BARBIER	Maire de Bièvres	X		1
EPT Vallée Sud-Grand Paris (EPT VSGP)	Mme	Perrine	PRECETTI	Conseillère Territoriale, Maire adjoint d'Antony chargée de l'urbanisme et des Modalités Durables	X	2	1
	Mme	Sylvie	DONGER	Conseillère Territoriale, Adjointe au Maire de Clamart			1
	Mme	Chantal	BRAULT	Conseillère Territoriale, Adjointe au Maire de Soeaux			1
	M.	Benoît	BLOT	Conseiller Territorial, 3ème Adjoint au Maire du Plessis-Robinson (Grd Paris et DD)			1
	Mme	Pascale	MEKER	Conseillère Territoriale, Adjointe à la Maire de Bagneux	X		1
EPT Grand Paris - Seine Ouest (EPT GPSO)	Mme	Florence	De PAMPELONNE	Maire adjointe à Meudon, Développement durable, environnement et cadre de vie	X	1	1
EPT Grand-Orly Seine Bièvre (EPT GOSB)	M.	Philippe	LECOMTE	Conseiller Municipal, commune de Fresnes		2	1
	Mme	Nadine	HERRATI	Adjointe au Maire de Gentilly			1
	M	Pascal	LESSELINGUE	Adjoint au Maire de L'Hay-les-Roses	X		1
	M.	Christian	METAIRIE	Maire d'Arcueil	X		1
	M.	Stéphane	RABUEL	Conseiller Territorial, commune de Cachan			1
Département des Hauts-de-Seine (CD92)	M.	Jean-Yves	SENANT	Conseiller départemental, Maire d'Antony	X	2	1
	M.	Yves	COSCAS	Conseiller départemental, Maire adjoint de Clamart	X		1
	Mme	Véronique	BERGEROL	Conseillère départementale du canton d'Antony			1
	Mme	Sandrine	BOURG	Conseillère départementale et Maire adjointe de Vanves			1
Département du Val-de-Marne (CD94)	Mme	Mélanie	NOWAK	conseillère départementale, Maire Adjointe de L'Hay-les-Roses	X	3	1
	M.	Antoine	MADELIN	Président délégué du Val-de-Marne, Conseiller municipal de Fresnes	X		1
	Mme	Chantal	DURAND	12ème Vice-Présidente Eau Assainissement, Maire Adjointe de Joinville-le-Pont			1
Région Ile-de-France	M.	Vincent	JEANBRUN	Conseiller régional et député	X	1	3
	Mme	Élodie	DUCROHET	Conseillère Régionale, Maire adjointe Voisins-le-Bretonneux			3
SIAAP	M.	Hamid	CHABANI	Conseiller départemental 93, Adjoint au Maire du Drancy en charge des Sports		1	3
	M.	Hervé	GICQUEL	Conseiller départemental 94, Maire de Charenton-le-Pont	X		3
SIAVB	M.	Francisque	VIGOUROUX	Président du SIAVB et maire d'Igny		2	1
	Mme	Anne	PELLETIER-LE-BARBIER	Maire de Bièvres, Présidente de la CLE de la Bièvre	X		1
	Mme	Caroline	DOUCERAIN	Maire des Loges-en-Josas			1
	M.	Jean-Christophe	HILAIRE	6ème adjoint au Maire de Buc, délégué à l'Environnement, à la Transition écologique et énergétique	X		1
	M.	Michel	SENOT	Maire de Saclay			1
M.	Gwihem	POULLENNEC	Conseiller municipal de Versailles		1		
SIAB	Mme	Karine	CASAL DIT ESTEBAN	1ère adjointe de Verrières le Buisson	X	1	1
Ville de Paris	M.	Jérôme	COUMET	Maire du XIIIème	X	3	1
	M.	Alexandre	FLORENTIN	Conseiller de Paris, XIIIème	X		1
	Mme	Nathalie	LAVILLE	Conseillère de Paris, XIIIème	X		1
						22	62

Président	1
Vice Président-e-s	6
Secrétaire et secrétaire adjointe	2
Assesseur-e-s	2
Membres du bureau syndical (BS)	22 (X)

2) Liste des 57 membres de la Commission Locale de l'eau de la Bièvre

1 / Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (32 membres)		
Collectivité territoriale	Représentant	Titre
Métropole du Grand Paris	Mme Marie-Pierre MARCHAND	Adjointe au Maire du 13eme arrondissement en charge de la politique de la ville Conseillère métropolitaine
Région Ile-de-France	M. Jean-Marie VILAIN	Conseiller régional, Maire de Viry-Chatillon
Département des Yvelines	Mme Marie-Hélène AUBERT	2e Vice-présidente du Conseil Départemental déléguée à l'autonomie 1ere VP de VGP Maire de Jouy-en-Josas
Département de l'Essonne	Mme Samia CARTIER	Présidente déléguée à la biodiversité auprès de M. Nicolas MEARY, Conseillère Départementale
Département des Hauts-de-Seine	M. Jean-Yves SENANT	Conseiller départemental, Maire d'Antony
Département du Val-de-Marne	M. Antoine MADELIN	Conseiller Départemental, Conseiller municipal de Fresnes
Commune de Paris	M. Dan LERT	7ème Vice-président de l'EPTB en charge des politiques environnementales Adjoint à la maire de Paris en charge de la transition écologique, du plan climat, de l'eau et de l'énergie
Communes des Yvelines	M. Bruno BOUSSARD	Adjoint au Maire de Montigny, Voirie – Espaces verts, Cadre de vie, Contrôle et sécurité des bâtiments,
	Mme Catherine HATAT	Adjointe au Maire de Voisins-le-Bretonneux, déléguée au cadre de vie
	Mme Eva ROUSSEL	Adjointe au Maire de Villepreux et Conseillère communautaire déléguée au cycle de l'eau de SQY
	M. Gwilem POULLENNEC	Conseiller municipal de Versailles
Communes de l'Essonne	Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER	Maire de Bièvres
	Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN	1ère adjointe au Maire de Verrières-le-Buisson
	Mme Elisabeth PHILIPPOTEAU	2e Adjointe au Maire de Massy déléguée au Développement durable, circulations douces, restauration municipale
	M. Bernard GLEIZE	Maire de Vauhallan
Communes des Hauts-de-Seine	Mme Despina BEKIARI	7eme adjointe au Maire de Fontenay-aux-Roses, déléguée à l'Environnement, Espaces verts, Développement durable, Devoir de mémoire, Associations patriotiques
	M. Bernard FOISY	Conseiller municipal du Plessis-Robinson, délégué au Personnel communal, Commande publique et budget, Portage à domicile
	M. Fabien HUBERT	Adjoint au Maire d'Antony délégué à la démocratie participative, relations internationales, élections et anciens combattants
	M. Frédéric GUERMANN	Conseiller municipal de Soeaux
Communes du Val-de-Marne	M. Christian METAIRIE	Maire d'Arcueil Président du SMBVB
	M. Pascal LESSELINGUE	Adjoint au Maire de l'Hay-les-Roses délégué à la transition écologique
	M. Dominique LANÔE	9ème Adjoint au Maire de Cachan délégué à la Vie scolaire, activités périscolaires et alimentation durable
	Mme Patricia TORDJMAN	Adjointe au Maire de Gentilly
SIAAP	Mme Chantal DURAND	Conseillère départementale du Val-de-Marne, 4ème Vice-présidente du SIAAP
SIAVB	M. Jean-Christophe HILAIRE	6ème adjoint au Maire de Buc délégué à l'Environnement, à la Transition écologique et énergétique
SMBVB	M. Philippe LECOMTE	Conseiller municipal de Fresnes
Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY)	M. Gérard GIRARDON	Conseiller communautaire, Adjoint au Maire de Trappes en charge de la tranquillité publique
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (CPS)	M. Françoise VIGOUROUX	Maire d'Igny et président du SIAVB
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (VGP)	Mme Caroline DOUCERAIN	Vice-Présidente déléguée à l'Aménagement durable, Habitat et patrimoine naturel, Tourisme et JO Maire des Loges-en-Josas
EPT Grand-Orly Seine Bièvre (EPT GOSB)	M. Jean-François DELAGE	Vice-président GOSB délégué à la voirie, l'assainissement et le cycle de l'eau Maire du Kremlin-Bicêtre
EPT Vallée Sud - Grand Paris (EPT VSGP)	Mme Anne SAUVEY	Conseillère territoriale VSGP 5ème Maire adjointe de Bourg-la-Reine déléguée à la Ville durable
EPTB Seine Grands Lacs	M. Dan LERT	7ème Vice-président de l'EPTB en charge des politiques environnementales Adjoint à la maire de Paris en charge de la transition écologique, du plan climat, de l'eau et de l'énergie

2 / Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations (15 membres)

Organisme	Représentant	Titre
Chambre de Commerce et d'Industrie départementale du Val de Marne	Mme Géraldine FROBERT	Directrice générale déléguée départementale
Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France	M. Pierre BOT	Membre et agriculteur
Office National des Forêts (ONF)	M. Pierre-Emmanuel SAVATTE	Directeur de l'Agence territoriale Ile-de-France Ouest
Fédération Interdépartementale 75-92-93-94 pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	M. Damien BOUCHON	Chargé de mission
Fédération de l'Essonne pour la pêche et la protection du milieu aquatique - AAPPMA	Mme Mélodie RAKOTOMAHANINA	Directrice
Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF)	M. Benoît BLOT	Représentant
Association "Sauvegarde et Cheminement des Eaux à Fresnes" (SECDEF)	M. Claude BEVAN	Président
Association "Union pour la Renaissance de la Bièvre"	Mme Denise THIBAUT	Administratrice de l'ADER et membre du Comité de Bassin Seine Normandie, élue Jouy-en-Josas
Association "Les Amis de la Vallée de la Bièvre"	Mme Arlette FASTRE ou M. Jean-Louis DU FOU	Vice-Présidente Président
Association "Ile-de-France Environnement" A.D.E.R "Association des Etangs et Rigoles du Plateau de Saclay"	Mme Denise THIBAUT	Administratrice de l'ADER et membre du Comité de Bassin Seine Normandie, élue Jouy-en-Josas
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine (CAUE 92)	Mme Sophie THOLLOT	Architecte-Urbaniste
Commissariat à l'Energie Atomique (CEA)	M. Jacques MACHETTO	Représentant
Association Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV)	M. Gérard BOURGET	Représentant
Association les amis de la Bièvre à Fresnes	Mme Noelle MENNECIER	Représentante
Collectif pour l'espace naturel de Montjean	M. Jean Luc TOULY M. Olivier RUIZ	Représentants

3 / Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (10 membres)

Organisme	Représentant	Titre
Le Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie représenté par la DRIEAT	M. Olivier CHARDAIRE	Chargé de mission stratégies territoriales de l'eau (DRIEAT)
Le Préfet de Paris, représenté par la DRIEAT/UD94	Mme Kaouthar GHANI	DRIEAT/UD94, ex-DRIEA/UD94
La Préfète du Val-de-Marne, représentée par la Sous-Préfète de L'Hay-les-Roses	Mme Camille GUERIN	Chargée de mission ingénierie territoriale à la sous-préfecture du Val de Marne
ARS - Agence Régionale de Santé d'Ile de France, Délégation territoriale du Val de Marne	Mme Caroline CASSONET	Département Veille et Sécurité Sanitaires
DRIEAT	Mme Evelyne GODEHEU	Cheffe du Département Instruction Loi sur l'Eau
DDT 78	Mme Laurence PETITGUILLAUME	Adjointe à la Cheffe du service Politique et Police de l'Eau
DDT 91	Mme Marion MARIN-JOUBERT	Adjointe au Chef du bureau de l'eau
OFB - Office Français de la Biodiversité	Mme Joanna BRUNELLE	Directrice délégation régionale IDF
AESN - Agence de l'Eau Seine-Normandie	M. Jeremie JEANNEAU	Chargé d'opération
Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay	Mme Emeline BARDOU-LAPAIX	Cheffe de projets Biodiversité

Membres du BUREAU	Nombre de représentants
Président	1
Vice-Présidents (= membres du bureau)	6
Autres membres du bureau	8

Commissions thématiques	Président
CT1 – Amélioration de la qualité des eaux	M. Philippe LECOMTE
CT2 – Maîtrise des ruissellements	M. Claude BEVAN
CT3 – Reconquête du milieu naturel	M. Jean-Luc TOULY
CT4 – Aménagement et patrimoine	M. Jean-Louis DU FOU